



**Monsieur Jean-Marie TETART**  
**Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais**

**A l'attention de :**

Tous les maires des communes membres de la CCPH

Maulette, le 7 octobre 2020

Adainville

Bazainville

Boinvilliers

Boissets

Bourdonné

Boutigny-Prouais

Civry-la-Forêt

Condé-sur-Vesgre

Courgent

Dammartin en Serve

Dannemarie

Flins Neuve Eglise

Goussainville

Grandchamp

Gressey

Havelu

Houdan

La Hauteville

Le Tartre Gaudran

Longnes

Maulette

Mondreville

Montchauvet

Mulcent

Orgerus

Orvilliers

Osmoy

Prunay le Temple

Richebourg

Rosay

Septeuil

St Lubin de la Haye

St Martin des Champs

Tacoignières

Tilly

Villette

Chère et Cher Collègue,

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le :

**JEUDI 15 OCTOBRE 2020 à 20 heures 30**  
**A la salle des fêtes de Dammartin-en-Serve**

L'ordre du jour sera le suivant :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 JUILLET 2020
- ADMINISTRATION GENERALE
  - Modalité de gouvernance et détermination des commissions de secteur
  - Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale d'Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID)
  - Désignation des délégués de l'OTPH
  - Désignation de délégués de la CCPH :
    - à la Mission Locale de Rambouillet
    - au SIEED
    - au SMTS
    - au SITERR
    - au SRVA
  - Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts (CIID)
  - Attribution de compensation définitive 2020
  - Orientation et crédits ouverts pour la formation des élus
  - Don à l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes
- SPORTS
  - Centre aquatique : coûts de fonctionnement
  - Terrain synthétique
  - Travaux gymnase à Orgerus
- SPANC
  - Avenant au lot 4 du marché de travaux de réhabilitation des installations d'ANC avec l'entreprise ELO TP
  - Tarification des contrôles obligatoires ANC
- BATIMENTS
  - Avenants au marché INTRANET
- PERSONNEL
  - Instauration du RIFSEEP des filières technique et culturelles
- QUESTIONS DIVERSES
  - Voirie : Triennal 2020-2022

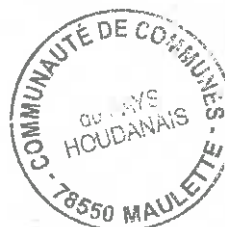


Compte tenu des prescriptions législatives et réglementaires de sécurité sanitaire à respecter (en vigueur à l'envoi de la présente convocation) :

- le nombre de personnes qui pourront être présentes à cette réunion, sera limité à 72 personnes, (le public présent ne pourra excéder 10 personnes)
- les règles de distanciation physique et de déplacement dans la salle devront être respectées
- le port du masque est requis ainsi que l'apport d'un stylo personnel, notamment pour signer la feuille de présence qui sera placée à l'entrée de la salle
- du gel hydro alcoolique sera à disposition

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au respect de ces dispositions, pour garantir au mieux, le bon déroulement de cette réunion.

Veillez agréer, Madame, Monsieur et cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Le Président,**

**Jean-Marie TETART**

Adainville  
Bazainville  
Boinvilliers  
Boissets  
Bourdonné  
Boutigny-Prouais  
Civry-la-Forêt  
Condé-sur-Vesgre  
Courgent  
Dammartin en Serve  
Dannemarie  
Flins Neuve Eglise  
Goussainville  
Grandchamp  
Gressey  
Havelu  
Houdan  
La Hauteville  
Le Tartre Gaudran  
Longnes  
Maulette  
Mondreville  
Montchauvet  
Mulcent  
Orgerus  
Orvilliers  
Osmoy  
Prunay le Temple  
Richebourg  
Rosay  
Septeuil  
St Lubin de la Haye  
St Martin des Champs  
Tacoignières  
Tilly  
Villette